

Vous souhaitez soutenir nos activités ?

Les Doigts Qui Rêvent...

- Je souhaite adhérer à l'association Les Doigts Qui Rêvent (10 euros par an)
- Je souhaite faire un don ponctuel :
 - 10€ 20€ 30€ 40€ 50€ 100€ Autre montant :
- Je souhaite faire un don mensuel par prélèvement automatique (rendez-vous sur notre site internet ldqr.org rubrique "nous soutenir")

Vos coordonnées :	
Nom	Prénom
Date de naissance	/ /
Organisme	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Email
Prénoms et âges de vos enfants utilisant la modalité tactile (facultatif)	
Date	/ /
Signature	

Faites-nous parvenir ce formulaire complété avec un chèque à l'ordre de
Les Doigts Qui Rêvent

Un reçu correspondant à votre don vous sera envoyé afin que vous puissiez le signaler sur votre déclaration fiscale.

à l'adresse
Les Doigts Qui Rêvent
11bis rue des Novalles
BP93 - 21240 Talant

Les dons des particuliers à des associations d'intérêt général, telles que Les Doigts Qui Rêvent, bénéficient d'une réduction de 66% du montant du don et dans la limite de réduction d'impôt à 20% du revenu imposable.

Ce n'est pas clair ? En fait, cela signifie que si vous faites un don de 10€ par exemple et que vous le déclarez aux Impôts, l'État déduira 6,60€ de vos impôts, donc finalement vous n'aurez payé que 3,40€.

Ce que nous recevons	10€	30€	60€	120€ (10€ / mois)	180€ (15€ / mois)	240€ (20€ / mois)
Ce que vous payez	3,40€	10,20€	20,40€	34€	40,80€	61,20€